

augmenter la population scolaire des écoles laïques, et le rapport constate qu'en dépit de l'obligation inscrite dans la loi, le nombre des enfants inscrits dans les écoles de toute nature a diminué de 16,000.

Pour les seules écoles de garçons, la décroissance est de 15,138 élèves.

Ainsi, plus le nombre des écoles communales ou libres augmente, plus le nombre des élèves recevant l'instruction diminue.

Une autre constatation intéressante, c'est qu'on compte 156,871 enfants ayant l'âge scolaire qui ne sont inscrits dans aucune école.

On assurait, cependant, qu'avec l'obligation, la population scolaire augmenterait et que pas un enfant ne pourrait échapper à l'inscription scolaire.

On voit comme le résultat répond peu aux promesses et combien inutiles ont été les milliards dépensés.

On pourrait croire cependant qu'avec ces milliards, toutes les communes seraient pourvues d'écoles, eh bien, il y a encore 923 communes sans école publique de garçons et 1,360 sans école de filles.

Et voilà plus de 15 ans que la loi est votée !

Quant aux diverses institutions annexées dont on promettait merveilles, lors de la laïcisation de l'enseignement, les résultats sont tout aussi défavorables.

Le nombre des caisses des écoles a diminué de 228 ; celui des caisses d'épargne scolaires de plus de 2,000.

Il n'y a hausse que sur le chapitre des brevets.

En 1895, le nombre des candidats au brevet simple monte à 29,341, soit 3,374 de plus qu'en 1892 ; le nombre des brevets supérieurs monte à 6,040 au lieu de 5,673.

Et pour ces 35,584 brevetés, on ne dispose pas de places.

A Paris, pour 73 places d'instituteurs, il y a 1,955 demandes, et pour 115 places d'institutrices, il y a 6,947 demandes.

Qu'on calcule le nombre des dévoyés et déclassés.

On a dépensé des milliards, et l'on manque d'écoles ; et là où, à si grands frais, les écoles ont été fondées, les élèves font défaut à l'enseignement public et laïque.

Le nombre des écoles communales fréquentées par moins de 20 élèves ne cesse d'augmenter.

On en comptait 7,271 en 1880, on en compte aujourd'hui 9,954.

La moyenne des élèves dans ces écoles est de 14.

Telle est cette instructive statistique.

On a décrété la laïcité de l'école communale et les populations envoient leurs enfants à l'école libre et chrétienne.

On a décrété l'obligation et le nombre des élèves diminue.

On a dépensé des sommes énormes et tout cela aboutit à la faillite de l'école laïcisée et obligatoire.